



A POLE EMPLOI ET AILLEURS... LES « ZEROS MANAGERS »* FRAPPENT ENCORE ...

Malgré le choc lié à la pandémie et au confinement, les « tontons flingueurs » du MEDEF et leur cohorte de « zéros managers » - qualifiés ainsi par F. Lordon pour désigner les « managers » dressés pour appliquer la Lean Management dans les Services Publics - sonnent la fin de la « récréation » dans toutes les entreprises , les Établissements publics et les services.*

Vous n'aviez pas remarqué que depuis le 16 mars nous étions en vacances ?

A Pôle Emploi, la Direction Générale, est en « mode CSE » ; c'est-à-dire qu'elle est libérée des CHSCT, des délégués du personnel et de toute menace d'expertise ; les Représentants de proximité, dans le meilleur des cas sont des salariés isolés devant leur Direction Territoriale. La DG peut ainsi annoncer devant les Organisations syndicales Nationales Représentatives, après remerciements et passage de pommade, **qu'elle va nous voler jusqu'à 10 jours de congés !!!!!**

Hier, nous étions de dangereux délinquants responsables de l'écroulement du système de santé, si ne restions pas « chez nous ».

Aujourd'hui, nous sommes suspectés d'avoir été de sales profiteurs, qu'il faut sanctionner.

Ils vont même jusqu'à imaginer de faire de véritables comptes d'apothicaires entre les périodes de télétravail, les périodes non télétravail-ables , les arrêts maladie ...

Alors que bon nombre de structures ou même de services de la Fonction Publique ont fait le choix de qualifier tout le personnel en « télétravail » pour ainsi reconnaître que personne ne doit être pénalisé de cette situation et que tout le monde doit être considéré en situation de travail (garde enfants, vulnérabilité, autorisation d'absence) .

De plus, c'est aussi reconnaître que l'employeur (comme Pôle Emploi) n'est pas en mesure de donner les outils de travail à tous les agents et salariés qui souhaiteraient être en télétravail.

Aujourd'hui la Direction de Pôle Emploi fait le choix, une fois de plus, de sanctionner, diviser et flatter les sentiments les plus mauvais. Quitte à mobiliser toute l'énergie des services RH et paie.

La seule question qu'il faut se poser c'est pourquoi ????

Certains, ont le culot de relayer l'argument totalement fallacieux « *il fallait s'aligner avec le public* » mais qui peut y croire ? Depuis quand l'égalité entre les agents publics et les salariés de droit privé inquiète qui que ce soit dans cet Établissement ? L'ordonnance pour les agents publics précise même que ces retraits se feront au nom d'une « *solidarité avec les salariés de droit privé* ». Donc on voit bien que c'est encore une fois une façon de diviser et de pointer des « fautifs »

Ce qui est un jeu aussi pour la direction c'est de continuer à promouvoir une organisation du travail (le télétravail) qui à terme, nous le rappelons, vise à vider les agences, les supprimer, casser les collectifs, augmenter la productivité, isoler le salarié, réduire les effectifs. Comment le faire si elle traite de la même façon ceux qui ont pu télétravailler et ceux qui n'ont pas pu le faire faute de moyens ?

Est-ce digne d'une Direction qui prône tous les jours la bienveillance ?

Est-ce que cela va favoriser l'entraide, la solidarité, le collectif ?

Est-ce digne d'un Établissement Public en de telles circonstances ?

NON !!

Cette stratégie ne fait qu'entretenir de façon malsaine la division et la suspicion entre collègues

DE NOMBREUSES STRUCTURES OU SERVICES ONT FAIT LE CHOIX DE NE PAS PENALISER LES AGENTS OU SALARIÉS EN QUALIFIANT TOUT SIMPLEMENT LES JOURNÉES DE CONFINEMENT EN JOURNÉE DE TRAVAIL

(Sans perte des droits à maladie, sans perte de congés annuels ou RTT , sans perte de revenus ou de traitement)

C'est tout à fait possible, d'autres font ce choix !!!!

Toute autre demande syndicale, toute autre décision est INACCEPTABLE.

Nous sommes toutes et tous des victimes du COVID.